



Pôle Arrêtés

23/AR11

Visa de M. MEONI

Directeur Général des Services

Visa de Mme MANA

Chef du Service Affaires Générales

Affiché

le 16 FEV. 2023

23/AR11 DELEGATION DE FONCTIONS ET SIGNATURE A MONSIEUR MOHAMED MAHALI, 10ème ADJOINT AU MAIRE

Hubert FALCO, Maire de TOULON, Ancien Ministre,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L2122-18 à L2122-23, et notamment son article L2122-18 qui prévoit que le Maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjointes, et à des membres du conseil municipal,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment ses articles L132-1 à L132-5, L152-11, R132-1,

VU le Code de l'Urbanisme modifié et notamment ses articles L422-1, L462-2, L480-1 et 2 relatifs à la constatation des infractions,

VU le code de l'environnement relatif à la publicité et aux pré-enseignes, et notamment ses articles L581-1 à L581-45 et R581-1 à R581-88,

VU la délibération n° 2012/242/S du Conseil Municipal du 27 juillet 2012 portant approbation du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Toulon et ses mises à jour et modifications successives,

VU les délibérations n°2015/339/S du 17 décembre 2015, n° 2016/141/S du 27 mai 2016, n° 2017/126/S du 27 mai 2016, n° 2018/26/S du 26 janvier 2018, n° 2018/81/S du 29 mars 2018, n° 2018/159/S du 28 juin 2018, n° 2019/22/S du 25 janvier 2019, n° 2019/54/S du 26 février 2019, n° 2019/292/S et n° 2019/293/S du 18 décembre 2019,

VU le règlement communal des publicités, enseignes et pré-enseignes en date du 23 juin 2008,

VU l'article L34-9-1 du Code des Postes et Communications Electroniques,

VU l'élection des conseillers municipaux du 15 mars 2020,

VU le Procès-Verbal de la Séance Publique du Conseil Municipal du 27 mai 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'installation des Membres du Conseil Municipal, ainsi qu'à l'élection du Maire et des Adjointes,

VU l'arrêté 21/AR18 du 16 juin 2021 portant délégation de fonctions et signature à Monsieur Mohamed MAHALI, 11ème Adjoint au Maire,

VU l'arrêté 22/AR39 du 22 juillet 2022 portant nouvel ordre de nomination des Adjointes au Maire et plaçant Monsieur Mohamed MAHALI au 10ème rang,

CONSIDERANT qu'il convient, dans un souci de bonne administration, de prendre des mesures de précautions afin d'éviter les situations de conflits d'intérêts

ATTENDU qu'il convient d'abroger l'arrêté 21/AR18 en date du 16 juin 2021 susvisé, et de procéder à l'attribution de délégations,

ARRETE

ARTICLE 1 :

L'arrêté 21/AR18 en date du 16 juin 2021 est abrogé.

ARTICLE 2 :

Monsieur Mohamed MAHALI, 10ème Adjoint au Maire, reçoit délégation de fonctions dans les domaines :

- URBANISME
- DEFI CLIMATIQUE
- DROIT DES SOLS
- LOGEMENT
- ECOLOGIE URBAINE

En cette qualité, dans le cadre des Pouvoirs du Maire, autres que ceux qui résulteraient de l'article L2122-22 du CGCT, il reçoit délégation pour suivre les affaires se rapportant aux domaines précités et. signer à ce titre :

tous les actes d'administration. courriers et pièces suivants :

- les pièces financières et comptables à l'exclusion des bordereaux de mandats de dépenses et de titres de recettes,
- la légalisation des signatures dans les conditions prévues à l'article L2122-30 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet,
- tout document d'administration générale relatif à ses fonctions,
- les correspondances diverses et tout acte nécessaire à la prise de décisions dans les domaines délégués,
- les certificats administratifs,
- les certificats d'affichage,
- les bons de commande non issus de marchés publics,

Dans le cadre du domaine « Urbanisme » :

- tous les actes d'instruction et de décision relatifs aux demandes de certificats d'urbanisme, de permis de construire et autres autorisations d'occupation ou d'utilisation des sols,
- les pièces concernant la détermination de l'assiette des impositions afférentes à ces autorisations,
- les décisions en matière de récolement et de conformité,
- les décisions de constatation d'infractions,
- les actes d'instruction et de décision en matière de contrôle de l'affectation des locaux qui relèveraient de la compétence du Maire.

Dans le cadre de « l'Ecologie Urbaine » :

- les courriers relatifs aux subventions dans le cadre des campagnes de ravalements de façades obligatoire,
- les certificats administratifs pour attribution de subventions dans le cadre de la campagne de ravalement de façades obligatoire,
- les demandes d'autorisations de voiries relatives à l'installation de mobilier urbain, support d'affichage ou de publicité et signalétique commerciale,
- tous les actes d'instruction et de décision relatifs aux demandes d'autorisations d'installation de préenseignes, et de publicité conformément aux textes législatifs et réglementaires susvisés, les courriers de mise en demeure, les décisions de constatation d'infractions et les arrêtés de mise en demeure, les décisions de recouvrement d'astreintes,
- l'ensemble des courriers relatifs à la radiotéléphonie mobile : dossiers d'information, registres de concertation publique, demandes de pièces complémentaires, demandes de simulations des champs électromagnétiques, décisions, demandes de mesures, courriers relatifs aux commissions de radiotéléphonies et aux conventions passées avec les opérateurs, etc.)
- les avis sanitaires
- les arrêtés d'interdiction temporaires de baignade,
- les arrêtés de levée d'interdiction temporaires de baignade,
- les arrêtés d'interdiction et de levée d'interdiction d'activités commerciales pour préserver l'hygiène et la santé publiques,
- les arrêtés ordonnant l'exécution de travaux d'office dans les domaines de la salubrité générale et du code



de l'environnement,

- les arrêtés de dérogation temporaire pour le raccordement au réseau collectif d'assainissement.

ARTICLE 3 :

Monsieur Mohamed MAHALI, 10^{ème} Adjoint au Maire, s'engage à se déporter de toute signature des actes listés à l'article 2, dans chacun des domaines de compétences, lorsque ceux-ci relèvent de l'Office Public Toulon Habitat Méditerranée.

ARTICLE 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Mohamed MAHALI, 10^{ème} Adjoint au Maire, Monsieur Pierre BONNEFOY, Conseiller Municipal Délégué, assurera l'exercice de la délégation :

- ECOLOGIE URBAINE

En cette qualité, dans le cadre des Pouvoirs du Maire, autres que ceux qui résulteraient de l'article L2122-22 du CGCT, il reçoit délégation pour suivre les affaires se rapportant au domaine précité et. signer à ce titre :

tous les actes d'administration. courriers et pièces suivants :

- les pièces financières et comptables à l'exclusion des bordereaux de mandats de dépenses et de titres de recettes,
- la légalisation des signatures dans les conditions prévues à l'article L2122-30 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet,
- tout document d'administration générale relatif à ses fonctions,
- les correspondances diverses et tout acte nécessaire à la prise de décisions dans le domaine délégué,
- les certificats administratifs,
- les certificats d'affichage,
- les bons de commande non issus de marchés publics,

Dans le cadre de l'Ecologie Urbaine :

- les courriers relatifs aux subventions dans le cadre des campagnes de ravalements de façades obligatoire,
 - les certificats administratifs pour attribution de subventions dans le cadre de la campagne de ravalement de façades obligatoire,
 - les demandes d'autorisations de voiries relatives à l'installation de mobilier urbain, support d'affichage ou de publicité et signalétique commerciale,
 - tous les actes d'instruction et de décision relatifs aux demandes d'autorisations d'installation de préenseignes, et de publicité conformément aux textes législatifs et réglementaires susvisés, les courriers de mise en demeure, les décisions de constatation d'infractions et les arrêtés de mise en demeure, les décisions de recouvrement d'astreintes,
 - l'ensemble des courriers relatifs à la radiotéléphonie mobile : dossiers d'information, registres de concertation publique, demandes de pièces complémentaires, demandes de simulations des champs électromagnétiques, décisions, demandes de mesures, courriers relatifs aux commissions de radiotéléphonies et aux conventions passées avec les opérateurs, etc.)
 - les avis sanitaires
- les arrêtés d'interdiction temporaires de baignade,

- les arrêtés de levée d'interdiction temporaires de baignade,
- les arrêtés d'interdiction et de levée d'interdiction d'activités commerciales pour préserver l'hygiène et la santé publiques,
- les arrêtés ordonnant l'exécution de travaux d'office dans les domaines de la salubrité générale et du code de l'environnement,
- les arrêtés de dérogation temporaire pour le raccordement au réseau collectif d'assainissement.

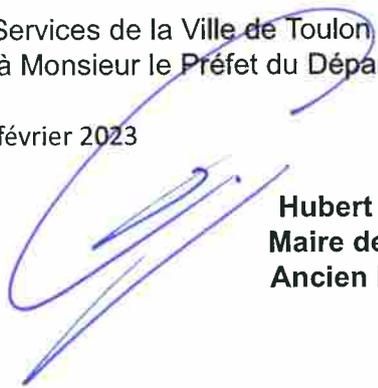
ARTICLE 5 :

Une ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur Mohamed MAHALI, 10^{ème} Adjoint au Maire et à Monsieur Pierre BONNEFOY, Conseiller Municipal Délégué.

ARTICLE 6 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Toulon est chargé de la publication et de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet du Département du Var.

Fait à TOULON en l'Hôtel de ville, le 15 février 2023



Hubert FALCO
Maire de Toulon
Ancien Ministre

Transmis au contrôle de légalité le :
Accusé de réception le :
Affiché le :
Notifié le :

Acte à classer**lmc1194064**

1 **2** **3** **4**
En **préparation** En attente retour > **AR reçu** < Classé
Préfecture

Identifiant FAST : ASCL_1_2023-02-16T09:57:26.00 (MI243219513)

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20230215-lmc1194064-AR (Voir l'accusé de réception associé)Objet de l'acte : 23/AR11 DELEGATION DE FONCTIONS ET SIGNATURE DE MONSIEUR MOHAMED MAHALI, 10ème ADJOINT AU MAIRE
Date de décision : 15/02/2023

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.4. Delegation de **fonctions**Acte : 99_AR-083-218301372-20230215-lmc1194064-AR-1-1_1.PDF Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date 16/02/23 à 09:57

Par **MANA ID Sophie**

Transmis

Date 16/02/23 à 09:57

Par **MANA ID Sophie**

Accusé de réception

Date 16/02/23 à 10:04